

DECRET N° 2000-637 DU 28 DECEMBRE 2000

Chargeant Monsieur Théophile NATA, Ministre du Développement Rural de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 26 décembre 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n°99-309 du 22 juin 1999, portant composition du Gouvernement ;

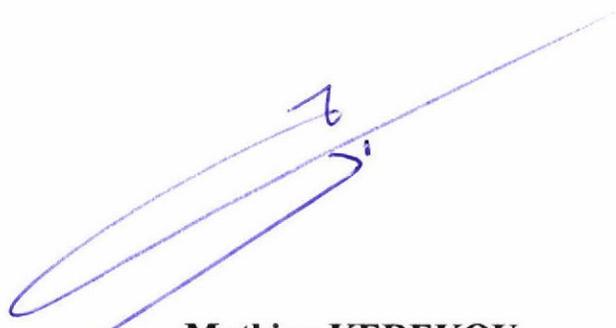
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 26 décembre 2000, Monsieur Théophile NATA, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1